



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 21 juillet 2016 à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc dûment convoqué, le dix-huit juillet deux mille seize s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le trente juin deux mille seize à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames CLÉMENCEAU, BERNARD, LETALLE, PHILIPPE, ALRIVIE, Messieurs CIMBRON Maire, DURAND SAINT OMER, PERRIER, ROBAUT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Stéphanie FRÈCHE qui a donné pouvoir à Madame Cécile ALRIVIE.

Date de la convocation : 18 juillet 2016

Élection du secrétaire : Madame Karine LETALLE est élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1. Adoption du procès-verbal de la précédente séance,
2. Décision modificative n°2/2016,
3. Budget 2016 - Souscription d'emprunts
4. Décision modificative n°2/2016
5. Questions diverses

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil municipal de leur régularité et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations.

N° 2016/8-21-07-01 – Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du 30 juin 2016.

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2016 n'appelle aucune observation particulière. Le conseil municipal adopte celui-ci à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2016/8-21-07-02 - Budget 2016 - Souscription d'emprunts

Afin d'optimiser le financement budgétaire ainsi que ses investissements et conformément au Budget primitif 2016, la Commune de Saint Yzans de Médoc a lancé une consultation auprès de divers organismes bancaires afin de réaliser deux emprunts :

- 1- À court terme pour un montant de 64 000.00€,
- 2- À long terme pour un montant de 104 000.00€.

Le cahier des charges prévoit des emprunts sur une durée de 2 ans pour l'emprunt de 64 000€ à taux variable et 15 ans pour celui de 104 000.00€ à taux fixe avec échéances constantes trimestrielles.

La banque du Crédit Agricole a été retenue en conséquence que son offre s'avère être la meilleure adressée à la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De se prononcer sur la souscription des crédits de trésorerie de 64 000.00€ et 104 000.00€ selon les modalités sus-indiquées,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec le Crédit Agricole et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

N° 2016/8-21-07-03 – Décision modificative n°2/2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
66	668	intérêts et autres dettes (ligne de trésorerie)	1 700.00	01 3	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 000.00
	668	Autres charges financières (frais financiers)	300.00				
total			2 000.00	total			2 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
16 21	1641 2131	Emprunt en euros Immobilisation	64 000.00	10	10222	FCTVA	27 000.00
	2132	corporelles	15 000.00	13	1323 1341	Subvention d'investissement DETR	18 239.70 - 6 628.80
	Op 45 2132	Immeuble de rapport (11 rue de Loudenne)	20 000.00		1348	SIEM	12 000.00
	Op 47	Immeuble de rapport (1 rue de Rigon)	80 000.00	16	1641	Emprunt en euros	204 000.00
	2132	Immeuble de rapport (5bis rue de Loudenne)	45 000.00				
	Op 48 2138	Autres constructions	6 000.00				
	2151	Réseaux de voirie	7 000.00				
	21538	Autres réseaux	5 000.00				
02 2	020	Dépenses imprévues	12 610.90				
total			254 610.90	total			254 610.90
Total général			254 610.90	Total général			254 610.90

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative ci-dessus.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

N° 2016/8-21-07-03- Questions diverses

Teresa BERNARD : Renégociation des emprunts communaux :

Il serait intéressant, pour les finances de la commune, d'effectuer une réduction des frais financiers que supporte la commune au titre des emprunts qu'elle a contractés pour le financement de ses investissements, par la renégociation de ceux actuellement en cours de remboursement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.